

Charte d'investissement responsable

Caisse de pensions de la République et Canton du Jura (CPJU) (Ci-après : la Caisse)

Objectif

Le but de ce document est de formaliser les principes d'investissement responsable appliqués par la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura, pour la gestion de ses avoirs mobiliers et immobiliers et de les communiquer aux prestataires externes.

Cette charte reflète les valeurs de la Caisse, telles que la durabilité et la responsabilité sociale, le sens du service public et le respect du facteur humain.

Mission

La Caisse de pensions de la République et Canton du Jura assure les collaborateurs de l'Etat et des employeurs affiliés pour la prévoyance professionnelle. Elle prévoit des prestations de retraite pour les assurés et les couvre contre les risques liés au décès et à l'invalidité.

Son activité est régie par la Loi sur la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura (LCPJU) et le Règlement de prévoyance. En tant qu'institution de droit public, elle bénéficie de la garantie de l'Etat. Elle s'inscrit aussi dans le cadre constitutionnel du Canton du Jura en prenant ses responsabilités par rapport aux générations actuelles et futures.

Responsabilité d'investisseur envers ses assurés, pensionnés et employeurs affiliés

La Caisse assure près de 10'000 assurés, pensionnés et employeurs affiliés qui comptent sur les investissements avisés de cette dernière pour assurer leurs revenus à la retraite.

Consciente de cette réalité, la Caisse adopte des principes d'investissement mobilier et immobilier qui favorisent la stabilité financière et une prise de risque équilibrée, tout en considérant les enjeux du développement durable.

Compte tenu de la complexité de cet équilibre, cette démarche responsable se veut évolutive. Elle va s'adapter et se déployer dans le temps, en fonction de l'expérience acquise, de l'évolution de la législation et des pratiques ainsi que des opportunités de marché liées à l'investissement responsable. Le rythme d'adoption dépendra aussi de l'évolution du devoir fiduciaire de la Caisse par rapport à ses assurés.

Principes d'investissement

Les principes d'investissement de la Caisse se veulent en accord avec ses valeurs et sa mission et visent l'investissement dans le respect du cadre et des convictions suivants :

Performance, Prudence et Horizon à long terme

- En accord avec son devoir de diligence fiduciaire, la Caisse prône une gestion professionnelle et performante de ses avoirs dans le respect des lois, des règlements ainsi que des bonnes pratiques du marché.
- La Caisse agit avec prudence dans ses décisions d'investissement, en privilégiant notamment la protection du capital.
- Le maintien d'une allocation stratégique diversifiée à long terme est un facteur déterminant pour une gestion financière optimale du portefeuille.

Durabilité et Responsabilité

- La Caisse s'engage à élargir son horizon et prendre en considération les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses choix d'investissement. Pour les avoirs mobiliers, cet engagement se veut progressif et axé sur l'observation des pratiques du marché avant une intégration plus large dans le portefeuille. Pour son patrimoine immobilier, la Caisse va appliquer une politique effective d'efficacité énergétique et de sortie des énergies fossiles.
- Responsable, la Caisse envisage toute démarche à l'aune d'une gestion financière performante et, dans la mesure du possible, d'une prise en compte des impacts environnementaux et sociaux de ses investissements.

Transparence et Confiance

- En qualité d'investisseur public de référence, la Caisse s'engage à rendre compte de ses activités de gestion en transparence, base de la confiance de ses assurés et des autres parties prenantes.

Directives d'investissement

Objectif

L'objectif est d'assurer le déploiement de la politique d'investissement en conformité avec le devoir fiduciaire, tout en prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), afin de permettre une gestion performante et durable des avoirs.

Placements mobiliers – Une approche progressive

Pour ses placements mobiliers, la Caisse opte pour un déploiement sur trois axes :

1. Gérer les risques ESG – éviter les sociétés non engagées pour la durabilité

La Caisse a pour objectif de prendre en compte les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la gestion de ses avoirs afin d'éviter l'exposition à des entreprises vulnérables face à ces enjeux. Cet engagement se veut progressif et conditionné aux possibles impacts sur la performance financière.

Compte tenu du style d'investissement s'appuyant sur une délégation à des gérants externes

- **l'approche par l'exclusion éthique, sectorielle ou normative n'est pas privilégiée**, à l'exception de l'exclusion de l'armement non conventionnel (bombes à sous-munitions, mines anti-personnel).

Une analyse ESG régulière permettra d'estimer le pourcentage de sociétés controversées dans le portefeuille et d'évaluer les risques financiers ainsi que la cohérence des investissements avec les valeurs de la Caisse.

2. Adopter une politique climatique – par des actions ciblées et une mesure régulière des impacts

La Caisse ne retiendra que les stratégies qui ne péjorent pas le ratio risque/rendement des investissements ;

- **Exclusion du charbon** (extraction minière uniquement).
- **Mesure de l'exposition aux énergies fossiles** (pétrole et gaz) ; avec pour objectif une réduction progressive et une tolérance pour les sociétés qui s'engagent dans la transition vers une économie bas carbone.
- **Mesure de l'empreinte carbone** ; avec pour objectif une trajectoire dégressive des émissions de CO₂ du portefeuille.

3. Investir avec de l'impact – contribuer directement aux objectifs du développement durable

« L'impact investing » vise à générer un impact sociétal et/ou environnemental effectif, tout en visant un retour financier équivalent à celui du marché.

La Caisse souhaite, dans le respect d'une saine gestion, soutenir les entreprises qui innovent et favorisent une économie durable et solidaire au travers d'un impact social et environnemental positif. Des investissements thématiques, innovants ou à fort impact seront considérés dans la mesure où ils respectent les objectifs de rendement/risque.

Placements immobiliers directs - Une implémentation effective

Dans sa stratégie de développement immobilier, la Caisse oriente ses réflexions et ses actes sur le court, moyen et long terme dans une perspective de rendement stable et pérenne. Une attention particulière est portée à l'équilibre entre l'attractivité de l'immeuble et son efficacité énergétique.

En conformité avec le plan climat de l'Etat du Jura, la Caisse a établi un plan d'assainissement de son parc immobilier, avec des objectifs précis à atteindre d'ici 2026 en termes d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de CO2 et de sortie du chauffage à mazout. Avant 2030, aucun immeuble de la CPJU géré en direct ne sera plus équipé d'un chauffage à mazout.

Les travaux d'assainissement des bâtiments sont envisagés dans l'optique d'une amélioration de la protection de l'environnement et aussi du rendement financier.

La Caisse s'engage également à respecter un processus d'appel d'offres clair et transparent, notamment en mandatant prioritairement des entreprises soumises aux conventions collectives de travail.

Mise en œuvre

L'investissement responsable n'est pas considéré comme une classe d'actif en tant que telle, mais comme une philosophie qui touche l'ensemble des classes d'actifs lorsque des solutions d'investissement éligibles existent. Les objectifs et exigences de rendements sont donc similaires aux placements traditionnels.

Reconnaissant que l'application de cette philosophie aux différentes classes d'actifs mobilières (actions et obligations) va impliquer des contraintes, des risques et des opportunités variés, la Caisse opte pour une approche pragmatique, en appliquant ces principes par étapes, avec bon sens, dans le respect de sa responsabilité fiduciaire et de ses objectifs financiers.

Pour les investissements immobiliers directs, la Caisse adopte une politique de décarbonation avec des objectifs précis à atteindre d'ici 2026.

Suivi et évaluation régulière

La mise en place de cette approche étant progressive, le suivi de cette démarche relève une importance particulière afin d'assurer une compréhension des enjeux et vérifier la mise en œuvre effective de ces principes dans le temps. Une revue régulière du portefeuille sera réalisée par un expert externe afin de déterminer le niveau de conformité du portefeuille avec la Charte.

Compte tenu de la complexité de l'évaluation des impacts pour les différentes stratégies envisagées, des objectifs quantifiables seront définis et fixés par le Conseil d'administration progressivement.

La direction assure le suivi et fait régulièrement le bilan de la progression.

Caisse de pensions de la
République et Canton du Jura

Porrentruy, décembre 2023